

Administrateur-Délégué-Gérant  
**O. RANDOLET**

Administration, Impressions et Annonces, Tél. 10.47  
35, Rue Fontenelle, 35

Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre

# Le Petit Havre

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

REDACTEUR EN CHEF  
**J.-J. CASPAR - JORDAN**  
Téléphone: 14.90  
Secrétaire Général: **TH. VALIÈRE**  
Rédaction, 35, rue Fontenelle - Tél. 7.80

## ANNONCES

**AU HAVRE**.... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul. de Strasbourg.  
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est  
seule chargée de recevoir les Annonces pour  
le Journal.  
La PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales

## LE BOULEVARD ALBERT I<sup>er</sup>

Le Conseil municipal de notre cité vient de s'honorer en donnant le nom d'Albert I<sup>er</sup> à l'ex-boulevard Maritime qui, comme le dit le rapport du maire, n'est pas seulement une des plus belles artères du Havre, mais aussi la voie qui conduit actuellement au siège même du Gouvernement belge.

Sans doute, bien des villes de France tiendront à rappeler, sous une forme semblable, l'héroïque résistance de la Belgique; notre voisine, Rouen, l'a déjà fait; mais aucune n'aura le privilège de commémorer aussi, en ce faisant, l'honneur inouï d'avoir été pour un temps capitale de ce noble pays.

Que cette nouvelle désignation soit donnée à notre beau boulevard tandis que le gouvernement belge est encore notre hôte, c'est une attention par laquelle notre cité a tenu à témoigner à nos alliés et amis qu'ils sont bien chez eux; nous voudrions qu'en remaniant désormais le boulevard Albert I<sup>er</sup>, ils aient un peu le sentiment de fouler le sol de leur pays et qu'ils y sentent l'air de la patrie que leur apportent les vents du large.

En choisissant parmi d'autres désignations possibles (boulevard des Belges, boulevard de Belgique, etc.) ce nom d'Albert I<sup>er</sup>, nous sommes sûrs que la municipalité a bien répondu aux sentiments de nos hôtes qui ont un attachement si vif pour leur roi et qui se féliciteront d'être honorés sous ses auspices.

Quant à nous, nous ne nous arrêtons pas à l'objection qu'il peut être étrange pour des républicains de choisir précisément le nom d'un roi; nous avons déjà, entre autre, le roi Alexandre III qui n'a jamais offensé personne; or si un souverain s'est jamais imposé à l'admiration et au respect de tous c'est bien le roi des Belges et nos convictions républicaines, qui ne sauraient limiter nos facultés admiratives, n'ont rien à voir dans ce témoignage mérité que nous tenons à rendre au chef d'une nation amie.

Gustave Hervé a d'ailleurs tranché la question dans un article récent avec son esprit éminent et son républicanisme bon teint, plutôt rouge même; il rappelait, ce que nous savons tous, que les socialistes belges pensent beaucoup de bien de leur roi et il disait: « pour moi, je serais à tout ce qu'a dit notre confrère conservateur (l'Echo de Paris), de la loyauté, de l'intelligence, du courage du roi des Belges. Loin de m'en offenser, je proclame que le roi des Belges est un bon républicain. »

Si Albert I<sup>er</sup> belge tous les suffrages c'est qu'il est, en effet, l'âme de la résistance de son peuple qu'il personnifie parfaitement; il l'a été du premier coup; il l'a été dès avant la guerre même, car, nous l'avons rappelé récemment, c'est grâce à son inspiration et à son appui que M. de Broqueville avait pu réorganiser l'armée belge. Mais là où il s'est révélé définitivement c'est sous la menace de l'insolent ultimatum allemand; il résista tout le premier et avec une profonde amertume l'offense faite à son peuple et sans souci de tout ce qu'il risquait, il coupa immédiatement les ponts avec son puissant voisin sans foi ni loi; il réunit son Conseil dans la nuit du 2 au 3 août et en moins d'un quart d'heure la réponse négative et fière était rédigée et envoyée à l'Allemagne.

On se rappelle que le lendemain il terminait par ces mots son message à la Chambre: « Si l'étranger viole notre territoire, il trouvera tous les Belges groupés autour de leur souverain qui ne trahira jamais son serment constitutionnel. J'ai foi dans nos destinées; un pays qui se défend s'impose au respect de tous et ne péril pas... » Depuis, en effet, nous avons toujours vu le roi au milieu de ses soldats, donnant l'exemple du courage, manifestant au sein des pires infortunes, la persistance du droit que rien ne peut prescrire, et faisant rayonner autour de lui l'âme de la Patrie que les envahisseurs ne sauraient détruire.

En nous promenant sur le boulevard Albert I<sup>er</sup>, nous évoquerons sans cesse, et nos enfants après nous, le souvenir de ces temps héroïques où une république donna l'hospitalité à un royaume et où un roi incarnera les idées révolutionnaires du droit et de la liberté des peuples.

CASPAR-JORDAN.

## Une Victoire des Russes EN GALICIE

**Télégrammes du Grand-Duc Nicolas**  
Le Grand-Duc Nicolas a télégraphié au général Joffe pour lui annoncer la victoire russe en Galicie, la plus importante qui ait été gagnée sur le théâtre oriental de la guerre depuis le commencement des hostilités; il lui exprime sa confiance dans le succès final.

Londres, 6 novembre.  
Le Grand-Duc Nicolas a télégraphié à Lord Kitchener lui annonçant que la victoire complète sur tout le front de Galicie est le plus grand succès remporté du côté russe depuis le début de la guerre.

Le Grand-Duc Nicolas exprime sa confiance dans le succès rapide et complet de la tâche des alliés.

## La Déroute des Autrichiens

Petrograd, 6 novembre.  
Les Autrichiens ont opéré ces jours derniers des attaques acharnées de jour et de nuit, principalement avec de l'artillerie. Ils faisaient apparemment un dernier et suprême effort. Les Russes les ont repoussés vigoureusement en brisant leur résistance désespérée. Actuellement, les Autrichiens bavent en retraite le long de la San. D'énormes forces autrichiennes cherchent à empêcher le passage par Monastirz k des Russes qui passeront cependant par Lemberg.

O annonce que les Russes ont repris Jaroslav, faisant 3,000 prisonniers.

## DANS LES FLANDRES

On confirme que les pertes allemandes dans les combats de ces derniers jours ont été énormes. Un officier de la Croix Rouge à Bruges a déclaré avoir reçu 70,000 blessés. Les Allemands, dans l'impossibilité d'enterrer leurs morts dans les tranchées, en ont enterrés un grand nombre dans le sable des dunes. Des centaines de corps sont néanmoins restés sur les bords du canal de l'Yser ou dans la plaine inondée.

Le commandant en chef a envoyé au commandant du corps indien, cette dépêche: « Félicitez vos troupes indiennes et exprimez-leur ma gratitude. »

Deux avions anglais ont survolé Bruges et jeté des bombes dans le but de détruire les approvisionnements d'essence de pétrole. Des bombes sont tombées également sur la gare qui a été en partie détruite.

Les postes allemands sur la frontière hollandaise sont plus nombreux et plus vigilants que jamais. Ils s'efforcent d'arrêter les déserteurs nombreux et d'empêcher que les mouvements de troupes allemandes soient révélés.

Le Times dit que 1,500 allemands furent tués à Percyse, mardi, dans un assaut à la baïonnette, par les belges.

On entend le canon distinctement à Gand, ce qui indique que les Allemands sont en retraite sur tout le front de Bruges à Thelt. Leurs pertes sont énormes. Rien qu'à Roulers, on compte 3,000 blessés. Des avions allemands survolent continuellement cette dernière ville, surveillant le mouvement des troupes et jetant des bombes sur les convois.

Le Daily Mail reçoit une confirmation officielle de l'avance des alliés sur tout le front Ouest des Flandres.

Les boulangeries de campagne allemandes ont été déplacées au Sud d'Ostende ce qui indique l'imention de la retraite.

La semaine dernière le 9<sup>e</sup> corps allemand qui était en Belgique et en France a été envoyé en Prusse orientale.

Seulement la moitié du nombre des réserves et des volontaires a été envoyée pour le remplacer.

Les allemands, dans les Flandres, sont, dit-on, à court de munitions.

## Réponse Française à un Communiqué Allemand

Une note officielle réfute le communiqué allemand accusant nos troupes d'avoir, à plusieurs reprises, revêtu des uniformes allemands. Nos soldats sont fiers de leur tenue; ils se contentent de mettre baïonnette au canon quand ils s'élancent à l'assaut des Allemands. Les insinuations mensongères allemandes sont innombrables et l'on sait combien souvent ils abusèrent du drapeau blanc.

[Cette note répond au communiqué allemand du 3 novembre].

## M. VIVIANI A PARIS

M. Viviani est parti dans la soirée d'hier pour Paris où il arrivera ce matin.

## La Chasse aux Maisons austro-allemandes

Quarante nouvelles maisons austro-allemandes ont été placées sous séquestre.

## ARRESTATION D'UN ESCROC

On a arrêté, la semaine dernière, un individu qui escroqua au moyen de faux chèques 15,000 francs aux bureaux parisiens d'une banque anglaise.

Cet individu cache soigneusement son identité. Il déclara d'abord qu'il se nommait Elfy, capitaine anglais ayant fait la campagne du Transvaal; puis il prétendit s'appeler Legay, appartenant à une grande famille américaine.

L'enquête a établi qu'il avait commis de nombreuses escroqueries. Il parle l'allemand mieux que l'anglais.

## LA GUERRE

96<sup>e</sup> JOURNÉE

## COMMUNIQUÉS OFFICIELS

Paris, 6 Novembre, 15 heures.

Pas de modifications sensibles au cours de la journée d'hier sur l'ensemble du front. L'action a continué avec le même caractère que précédemment, entre Dixmude et la Lys, sans avance ni recul marqués sur aucun point. De violentes canonnades ont lieu au Nord d'Arras et sur cette ville, sans résultat pour l'ennemi.

L'effort allemand en Belgique et au Nord de la France se prolonge.

Les Allemands semblent procéder à des modifications dans la composition de leurs forces opérant dans cette région, et renforcer leurs corps de réserve, qui furent très durement éprouvés, par les troupes actives de nouvelles formations afin de tenter une nouvelle offensive ou tout au moins palier les sanglants échecs qui leur furent infligés.

Entre la Somme et l'Oise, entre l'Oise et la Meuse, actions de détail. Nous avons consolidé notre avance sur le village d'Andrechy et à l'Ouest de Roye.

Une colonne de voitures allemandes a été détruite par le feu de notre artillerie à longue portée dans la région de Nampcel, au Nord-Est de la forêt de l'Aiguel.

Près de Berry-au-Bac, nous avons repris le village de Sapigneul dont les Allemands s'étaient emparés.

Une lutte acharnée a eu lieu dans l'Argonne, où, par des actions à la baïonnette, nos troupes ont refoulé les Allemands.

En Woëvre, de nouvelles attaques ennemies ont été repoussées.

Au Nord-Est et à l'Est du Grand Couronné de Nancy, dans la région de la forêt de Parroy et entre Baccarat et Blamont, nos avant-postes ont été attaqués par des détachements mixtes dont les mouvements ont été enrayés.

## En Russie

On annonce officiellement une grande victoire russe en Galicie.

Paris, 23 heures.

Au Nord, la bataille est toujours aussi violente.

Notre offensive, aux dernières nouvelles, continuait dans la région à l'Est et au Sud d'Ypres.

Dans la région d'Arras et depuis

## Chronique Belge

M. de Broqueville retourne sur le front

M. de Broqueville, président du Conseil et ministre de la guerre belge, a quitté notre ville hier matin en automobile pour retourner sur le front des armées alliées, en Belgique.

## La Réunion du Parlement Belge

On a dit que des difficultés d'ordre constitutionnel et d'ordre pratique s'élevaient contre la convocation des Chambres belges le second mardi de novembre.

L'article 70 de la Constitution ordonne cette réunion, c'est entendu, mais comment les députés et les sénateurs dispersés en France, en Hollande, en Angleterre, voire en Belgique, pourraient-ils se rendre à Sainte-Adresse? Et puis il y a l'article 128 de la Constitution qui dit que Bruxelles est la capitale de la Belgique et le siège du gouvernement.

Le gouvernement semble avoir renoncé pour le moment à tenter une conciliation entre ces éléments divers.

Dans le conseil tenu mardi soir sous la présidence de M. de Broqueville, il aurait été décidé de passer outre à l'article 70, vu les circonstances et aussi parce que l'espoir est permis aujourd'hui de prévoir dans un avenir plus ou moins rapproché, une réunion des parlementaires belges sur le territoire belge.

## Pour aider la Belgique

Wellington, 5 novembre.

Le Parlement de la Nouvelle-Zélande a voté 20,000 livres sterling pour secourir les Belges.

## Appel aux Belges à l'étranger

Le consul de Belgique au Havre a l'honneur de porter à la connaissance des Belges résidant dans sa juridiction que le bureau d'armement pour l'armée belge est établi à l'Hôtel de Ville, et sera ouvert à partir du 3 novembre sur les jours de 14 à 16 heures.

Les Belges auxiliaires s'adressent l'appel solennel publié au « Moniteur Belge » des 25, 26 et 27 octobre, sont instamment priés de se rendre au bureau susdit sans délai, et au plus tard le 29 novembre courant.

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Novembre

Présidence de M. MORGAND, Maire

Le Conseil municipal s'est réuni en séance, hier soir, à six heures.

Étaient présents: MM. Morgand, maire; Serrurier, Dr Vigné, Jeunequin, Baloureau, adjoints; MM. Basset, Langlois, Bourrier, Deloit, Coulois, Grenier Lamerchand, Grippois, Dero, Lang, Guesal, Saccroix, Meyer, Bro, de Grandmaison, Beaudouin-Demeaux, Auger et Masquelier, conseillers municipaux.

Les procès-verbaux des précédentes séances ayant été lus et adoptés, le Conseil, sur la proposition de M. Morgand, maire, procède à l'élection d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

M. Dero, secrétaire, est maintenu dans ses fonctions; M. Saccroix, est nommé secrétaire-adjoint, en remplacement de M. Chérifis, mobilisé.

## Communications

Décès de M. Schoux, avocat — mort au champ d'honneur

M. Schoux, conseiller municipal, vient d'être atteint par la plus cruelle épreuve: son fils, M. Jules Schoux, avocat, a succombé au champ d'honneur.

M. Jules Schoux, qui était âgé de 31 ans, dit M. Morgand, maire, avait devant lui un brillant avenir. Sa bonté et sa droiture, son jugement solide et une grande modestie l'avaient fait vivement apprécié par tous ceux avec qui il était en relations; aussi sera-t-il unanimement et profondément regretté.

Je suis convaincu que le Conseil municipal tout entier voudra adresser, dans des douloureuses circonstances, à son père, notre honorable collègue, l'expression de ses sympathies et de ses condoléances émues. D'un sentiment unanime, le Conseil vote la motion proposée.

Affaires diverses. — Renvois à Commissions. — L'Administration propose au Conseil de renvoyer à l'examen des Commissions compétentes les affaires suivantes: 1<sup>o</sup> Assistance publique. — Legs Lemaître, attributions des argerages de 1914.

Bâtiments. — Bâtiments et propriétés communales, assurances contre l'incendie, avenant.

Contributions. — Contributions mobilières, exemptions.

Finances. — Dépenses imprévues; soldes des dépenses de l'exercice 1914.

Le Conseil vote les renvois demandés.

## Charges résultant du Pétat de guerre. — Subvention du Conseil Général

Un crédit de 400,000 francs a été voté par le Conseil général, dans sa dernière session, pour aider les communes du département à supporter les charges résultant de l'état de guerre. La Commission départementale a procédé, dans sa séance du 22 octobre, à la répartition de ce crédit et, d'accord avec le bureau du Conseil général, elle a, sur la proposition de M. le Préfet, accordé à la Ville du Havre une subvention de 15,000 francs.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil autorise l'embaucement de cette somme.

Refugiés Belges et du Nord. — Le Comité des réfugiés Belges et du Nord a fait parvenir à l'Administration le relevé des dépenses qu'il a effectuées pour fournitures de pains et de rations du 9 au 31 octobre dernier. Il s'élève à 12,381 fr. 10.

L'Administration prie le Conseil d'autoriser le remboursement de ces dépenses audit Comité, par un prélèvement d'une somme égale sur le crédit spécial, voté le 3 août, pour couvrir les dépenses résultant de l'état de guerre.

Les sommes votées pour cet objet ne constitueront que des avances, l'Etat s'étant engagé à prendre à son compte les dépenses qui auront été occasionnées par le séjour des réfugiés dans les différentes communes.

Cette proposition de l'Administration est votée.

## Ecole Municipale des Beaux-Arts. — Projet de budget pour l'exercice 1915

— Au nom de l'Administration, M. le Dr Vigné, adjoint, soumet à l'examen du Conseil le projet de budget de l'Ecole des beaux-arts pour l'exercice 1915.

Le budget se résume ainsi: Recettes, 3,480 francs; dépenses, 18,600 francs. — Excédent des dépenses à la charge de la Ville, 15,120 francs.

Les prévisions sont en diminution de 800 francs sur le budget de 1914.

Cette diminution résulte des modifications apportées dans les éléments du personnel à la suite du décès de M. Lamotte, ancien directeur, savoir: suppression de l'indemnité annuelle de 500 fr. précédemment allouée à M. Lamotte et non maintenue à M. Boisson, qui le remplace dans la direction de l'école; déduction de 300 fr. dans le traitement du nouveau professeur à nommer en remplacement de M. Boisson.

Le budget ainsi proposé est adopté.

## Atelier municipal de couture pour la confection d'effets militaires

— Un premier crédit provisionnel de 3,000 fr., devant être couvert jusqu'à concurrence du profit de la confection, a été voté dans la séance du 2 octobre dernier, afin de permettre le fonctionnement de cet atelier de couture.

Il est maintenant en pleine activité et occupe environ 130 ouvrières, en sorte que le montant des opérations effectuées est déjà supérieur au chiffre de 3,000 francs.

Il a été dépensé jusqu'ici une somme totale de 4,731 fr. 40, consistant notamment en salaires, et il a été recouvré 3,091 fr. 25 pour les effets qui ont pu être livrés.

L'Administration demande au Conseil d'assurer le fonctionnement de cet intéressant service par le vote d'une nouvelle provision de 5,000 francs.

Cette proposition est votée.

## Cimetière communal. — Concession de 15 ans

— Sur la proposition de l'Administration, une concession de 15 ans est accordée, au cimetière, pour la sépulture de M. Maurice Dechaux, ouvrier électricien du service de l'Architecture.

## Immeuble rue du Lyce, 56. — Acquisition

L'Administration se propose de faire déclarer d'utilité publique l'acquisition de l'immeuble situé rue du Lyce, 56. Une somme de 50 fr. est demandée pour honorer à M. Poëtal, architecte, chargé de dresser un procès-verbal estimatif.

Cette somme est votée.

## Questions et Propositions

L'intérêt de 5 0/0 prélevé sur les effets de commerce. — M. Deloit attire l'attention du Conseil sur ce fait que les banques prélèvent un intérêt de 5 0/0 sur les effets de commerce non présentés par les intéressés ainsi qu'ils sont mobilisés. Il propose à l'assemblée d'émettre le vœu suivant:

« Le Conseil, Considérant que le prélèvement d'un intérêt de 5 0/0 des banques constitue un abus qu'il importe de faire cesser;

« Emet le vœu qu'il soit interdit, à l'avenir, aux banques, de prélever aucun intérêt lorsque les effets n'ont pas été présentés et lorsque les intéressés sont mobilisés. »

Un long échange d'observations s'établit entre MM. Lang, Maillart, Genestal, de Grandmaison, Deloit et M. Morgand, maire, au sujet de cette motion, excellente en son principe, mais qui soulève un certain nombre de questions fort délicates.

Sur la proposition de M. de Grandmaison, — et M. Deloit se rallie à cette proposition, — le projet de vœu est renvoyé à l'examen des Commissions d'intérêt général et du contentieux, qui déposeront un rapport à la prochaine séance.

Les Billets et la Monnaie belges. — M. Deloit demande à l'Administration de faire toutes démarches utiles pour que les billets et la monnaie belges ne soient plus refusés par l'Administration de la régie.

M. Morgand, maire, dit que l'Administration municipale est pleinement d'accord avec M. Deloit, et que, en conséquence, elle fera toutes démarches utiles, — démarches qu'il lui faut faire d'ailleurs, au vu de certaines administrations pour que les « petites copies » émises par la Ville du Havre, fussent acceptées.

Un geste général. — M. Maillart tient à dire, en séance publique du Conseil, que les fonctionnaires et employés de tous les services municipaux ont spontanément abandonné 2 0/0 de leurs traitements ou salaires, au bénéfice des Œuvres de Secours aux blessés, ou de toutes œuvres ayant pour but de venir en aide aux victimes de la guerre.

Pareil geste mérite les félicitations de tous.

M. Morgand, maire: Le fait signalé par M. Maillart est d'une parfaite exactitude. Les sacrifices consentis par les fonctionnaires et employés municipaux méritent même aux premiers jours de nos hostilités. On ne peut, en fait, que rendre hommage à ce désintéressement.

Le Conseil s'associe à cet éloge.

L'œuvre des sous-vêtements pour nos soldats. — M. Lang propose de créer un bureau central afin de recueillir les dons en faveur de nos soldats, et particulièrement les objets de lingerie divers et sous-vêtements.

M. Morgand, maire, rappelle que cette œuvre des sous-vêtements « Pour nos Soldats » existe; qu'elle a son siège à la sous-préfecture; qu'elle est dirigée avec un dévouement admirable par Mme Benoist, femme de l'honorable sous-préfet du Havre; que les envois sont faits régulièrement par l'intermédiaire de l'Intendance militaire, grâce à la collaboration de quatre d'employés du Grand Bazar qui, tous les samedis pendant toutes leurs journées du dimanche, collectent les dons très nombreux envoyés par nos concitoyens.

M. Meyer. — Il est certain que l'œuvre instituée naguère à l'égard des sous-vêtements de façon parfaite que son activité n'a cessé de se maintenir, n'a fait que s'accroître et que, après de Mme Benoist, à laquelle on ne saurait trop rendre hommage, d'autres dames du Havre apportent une collaboration précieuse. Il faut citer notamment Mmes Morgand et Genestal.

M. Morgand: Il faut citer aussi Mme Léon Meyer.

M. Lang, après ces explications, retire sa motion. Sur des renseignements erronés il avait cru que l'œuvre des sous-vêtements avait cessé de fonctionner. Il est heureux de savoir qu'elle continue son action si bienfaisante.

La Situation Scolaire. — M. Meyer attire l'attention du Conseil sur la situation de nos écoles primaires et maternelles, à la suite des événements de guerre. On avait promis d'ouvrir, puisqu'un grand nombre de nos écoles ont été et sont encore occupées par les services de l'armée, soit comme casernes, soit comme ambulances, des écoles d'appoint dans les communes avoisinantes. En séance de la Commission des finances, des mesures énergiques avaient été décidées; on avait envisagé l'établissement de baraquements temporaires, mais aucune solution n'est intervenue. Or, les écoles primaires sont désorganisées et les écoles maternelles n'existent presque plus. C'est à peine si un tiers des écoles, de 6 à 13 ans, reçoivent actuellement l'instruction, et un autre tiers, une demi-scolarité.

M. Morgand, maire: Si j'avais été prévenu de cette interpellation, j'aurais apporté des documents et des statistiques. Mais, à défaut de renseignements plus complets, je ferai connaître la situation dans ses lignes générales.

M. le Maire expose alors que, dès l'ouverture des hostilités, et dès les premiers jours même du mois d'août, l'Administration municipale se préoccupa de la rentrée des classes qui, régulièrement, devait avoir lieu en octobre, mais que l'on ne pouvait raisonnablement prévoir pour cette date exactement, toutes les écoles ayant été dès le premier instant, occupées par l'autorité militaire. Depuis, l'Administration, d'accord avec M. l'inspecteur primaire, s'est efforcée de créer à une situation particulièrement difficile.

Prochainement, le fort de Tonnoville devant être désaffecté comme ambulance, servira de casernement aux troupes. Nos bâtiments scolaires, occupés par les soldats, redeviendront en partie disponibles. Et si, dans les circonstances exceptionnelles que nous traversons, la situation scolaire ne serait pas parfaite de tous points, du moins serait-elle grandement améliorée. Tous les enfants d'âge scolaire de 6 à 13 ans reçoivent du reste l'instruction primaire à l'heure actuelle, et seuls les écoliers des petites classes n'ont qu'une scolarité de mi-temps, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent fréquenter les classes qu'à raison d'une demi-journée, chaque jour.

M. le maire fournit à ce sujet une statistique de laquelle il résulte qu'actuellement 206 salles de classe sont affectées à 379 classes scolaires — dont 132 classes de mi-temps.

Un long échange d'observations se poursuit entre MM. Meyer, Deloit, Basset et Morgand, maire, qui sont appuyés par le Conseil, d'un rapport de M. Rissoz, inspecteur pri-

maire, lequel estime que si l'on doit s'efforcer d'améliorer encore la situation actuelle qui est loin d'être parfaite, on doit reconnaître cependant que l'on a pu parer au plus pressé.

M. Morgand ajoute que ce ne sont pas des préoccupations d'économie qui empêchent l'Administration de prendre toutes mesures nécessaires. Il lui faut bien tenir compte cependant que des locaux scolaires sont sur le point de redevenir libres ; que des baraques, aménageraient une lourde dépense qu'il serait préférable d'éviter, s'il en peut être autrement, et c'est d'autant plus que la situation financière de la ville, — dont il a donné connaissance en comité secret, — est loin, présentement, d'être brillante.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

Albert Ier, qui sait qu'aux heures tragiques que nous traversons il peut compter sur l'unanimité de ses concitoyens, nous fait aussi les sentiments d'une partie de sa nation, penserait ainsi que nous.

Sous le bénéfice de ces observations, nous voterons la proposition qui vous est soumise.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le Conseil se forme ensuite en comité secret pour l'examen des différentes affaires contentieuses.

M. Morgand, maire, met aux voix la proposition qu'il avait formulée au nom de l'Administration et qui avait pour objet de donner au boulevard Maritime le nom de boulevard Albert-Ier.

ETAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES Du 6 novembre. — Lucienne SOIGNET, rue Joseph-Morlet, 30 ; Fernand COMONT, rue Vanquelin, 17 ; Emélie BALL, boulevard Amiral-Mouchet, 181 ; Ferdinand QUELLIER, rue des Remparts, 19 ; Jean POHET, rue Thiébaud, 70 b ; Albert PIQUOT, rue de Montivilliers, 113 ; Marie LAUVEN, rue des Viviers, 30 ; Lydie CHOURY-GUINE, rue de Montivilliers, 83, à Gravelle.

Le plus Grand Choix TISSANDIER 3, Bd de Strasbourg (tel. 95) voitures neuves, 25 fr. Bicyclettes "Touriste" entièrement équipées à 165

DECES Du 6 novembre. — François RIOU, 35 ans, chauffeur, rue Saint-Julien, 6 ; Emélie DEBRAS, veuve FAUREUX, 30 ans, professeur, à Gravelle, Sainte-Honorine ; Lucien AUBOURG 3 mois, rue Berthelot, 39 ; Zéphirin RANWEX, 73 ans, marbrier, rue de Mexico, 15 ; Raymond BÉZIER, 3 ans 1/2, rue Ernest-Renan, 48 ; Louise COUTADER, 13 ans, boulevard Amiral-Mouchet, 10 ; Edmond LEBORGNE, 14 ans, directeur de Société, rue Jules-Lescaze, 58 ; Rosine DEVERGNIEN, veuve LALOYAU, 67 ans, sans profession, rue Auguste-Dollfus, 6 ; Marie-Louise LEBREYER, 3 mois, rue Saint-Jacques, 9 ; Victor LECOCHE, 42 ans, journaliste, r. d'Estimaville, 42 ; HATTINGUAIS, mort-né (masculin), rue Charlemagne, 40 ; Charles LEROUX, 30 ans, manœuvre, rue du Docteur-Belot, 1.

MILITAIRE Georges JOLY, 37 ans, soldat au 21<sup>e</sup> territorial d'infanterie, domicilié à Notre-Dame-de-Gravenchon.

Spécialité de Deuil A L'ORPHELIN, 13-15, rue Thiers Deuil complet en 12 heures Sur demande, une version faite en coulisse à domicile TELEPHONE 93

Mort au Champ d'Honneur M<sup>me</sup> André CAUVIN, son épouse ; M<sup>me</sup> Olympe CAUVIN, sa mère ; M<sup>me</sup> Alexandrine YAVASSEUR, ses beaux-parents ; M<sup>me</sup> Henri CAUVIN, son frère ; M<sup>me</sup> Georges MORIN et leur fils ; M<sup>me</sup> Pierre LEBORGNE et leur fille ses beaux-parents, neveux et nièces ; Les Familles CAUVIN GRANDISSE, PAUTARD ; Les Familles YAVASSEUR, LECAPTEUR, SIBRENE, DU-DOR-BLESTE, FOLIN, AUZOU, PALFREY, GODARD, GUYTON, AVRIL, MAZE, SICURIN, LEBON PALFREY, chaoules, ses oncles, tantes, cousins, cousines, et les Amis.

André-Robert GAUVIN Soldat au 74<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie tué à l'ennemi au combat d'Esternay (Marne), le 7 septembre 1914, dans sa 20<sup>e</sup> année.

El vous prie de bien vouloir assister au service religieux qui sera célébré le lundi 9 novembre, à neuf heures précises du matin, en l'église Saint-Michel, sa paroisse.

M. Paul BONNET ; M. Jacques BONNET ; M. et M<sup>me</sup> Albert NION ; M. Albert NION fils ; M. et M<sup>me</sup> Paul NION ; M. et M<sup>me</sup> Paul NION jeune et leurs Enfants ; M. et M<sup>me</sup> A. BRETTEVILLE et leurs Enfants ; Et toute la Famille.

Monsieur Maurice-Paul BONNET leur fils, frère, petit-fils, oncle, petit-neveu et cousin, décédé à Davos (Suisse), le 31 juillet 1914, à 40 heures 1/2 du soir, dans sa 20<sup>e</sup> année.

El vous prie de vouloir bien assister à ses obsèques, service et inhumation qui auront lieu le samedi 7 novembre, à 9 heures 1/2 du matin, en l'église Sainte-Marie, sa paroisse.

M<sup>me</sup> Edmond LEBORGNE, sa veuve ; M<sup>me</sup> Edmée LEBORGNE, sa fille ; M. Jean-Jacques LEBORGNE, M. Michel LEBORGNE, ses fils ; M. et M<sup>me</sup> Lucien DIDRIE, de Montdidier ; M. et M<sup>me</sup> SOUBLIN, de Rouen, ses beaux-parents ; M. et M<sup>me</sup> CARROYER et leur fils, de Rouen ; M. et M<sup>me</sup> Charles HUIEL, de Rouen ; M. et M<sup>me</sup> Paul-Jules SOUBLIN et leur fille, de Paris ; M<sup>me</sup> Martha SOUBLIN, ses beaux-frères et belles-sœurs ; Le docteur et M<sup>me</sup> Victor PAUGHET et leurs Enfants ; M. et M<sup>me</sup> NIQUET et leurs Enfants ; M. CALLE et son fils ; ses cousins et cousines ; M. le Président, M. les Membres du Conseil d'Administration de l'Union Economique du Havre ; Le Personnel de l'Union Economique, Et tous ses Amis

Edmond LEBORGNE Directeur de l'Union Economique décédé le 5 novembre, à onze heures du soir, à l'âge de 51 ans.

M. et M<sup>me</sup> Madeline BEZIER ; M. et M<sup>me</sup> COUTURIER ; M<sup>me</sup> Olympe AUGER ; M. André COUTURIER ; M<sup>me</sup> Eugénie, Marie et Valentine AUGER ; Les Familles GANSEY, CAPLAIN, AUGER, THOMAS, LE PLE, FRETIGNY, DE MESSIERES, LEVASSOUR, la famille et les Amis, et le docteur de vous faire part du décès de ce dernier.

Raymond-Alexandre-Eugène BEZIER leur fils, frère, petit-fils, neveu, petit-neveu et cousin, décédé le 6 novembre 1914, à domicile de sa grand-mère, dans sa 3<sup>e</sup> année.

El vous prie de bien vouloir assister à ses obsèques, service et inhumation qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 1 heure 1/2 du soir, en l'église Saint-Michel, sa paroisse.

M<sup>me</sup> Olympe M. BEZIER ; M<sup>me</sup> Madeline BEZIER ; M. et M<sup>me</sup> COUTURIER ; M<sup>me</sup> Olympe AUGER ; M. André COUTURIER ; M<sup>me</sup> Eugénie, Marie et Valentine AUGER ; Les Familles GANSEY, CAPLAIN, AUGER, THOMAS, LE PLE, FRETIGNY, DE MESSIERES, LEVASSOUR, la famille et les Amis, et le docteur de vous faire part du décès de ce dernier.

El vous prie de vouloir bien assister à ses obsèques, service et inhumation qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 1 heure 1/2 du soir, en l'église Saint-Michel, sa paroisse.

BOURSE DE BORDEAUX

Closure du 5 Novembre 3 0/0, 75 80 ; 3 1/2 0/0, 83 ; Extérieure, 80 ; Russe 1916, 91 80 ; Nord, 1,395 ; Crédit-Lyonnais, 1,420 ; Rio-Tinto, 1,328 ; Paris, crédit sur Londres, 25 40 et 25 25.

Compagnie Normande de Navigation à Vapeur

Table with columns: Date, Destination, Departure Time. Rows for Havre, Honfleur, Trouville, Caen.

NOUVELLES MARITIMES Le st. fr. Oussant, all. de Barry au Havre, est passé à Brest le 6 novembre, à 12 h. 35.

Le st. fr. Amal-Philippe, ven. du Havre, est arr. à Dunkerque le 5 nov., à 12 heures.

Le st. fr. St-Paul, ven. d'Alger, est arr. à Nantes le 4 nov.

Le st. fr. Sauternes, ven. de Bordeaux est arr. à Rouen le 5 nov.

Le st. fr. St-Vincent, ven. d'Alger est arr. à Rouen le 5 nov.

EVÉNEMENTS DE MER VINE-BRAND (St. — Londres, 4 nov.) L'Amirauté annonce que le st. ang. Vine-Brand, ven. de Liverpool, a été coulé par le croiseur allemand Leipzig.

MARÉGRAPHE du 7 Novembre PLEINE MER 11 h 23 — Hauteur 7 - 20 33 0 23 — 6 - 05 BASSE MER 6 h 35 — 1 - 05 18 01 — 2 -

Port du Havre

Navires Entrés

Navires sortis

AVIS DIVERS Les petites annonces AVIS DIVERS maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50

Léon DELVIGNE-PIFFET Cité Rougemont, Paris demande Nouvelles Parents et Amis

ON DEMANDE UN CLICHEUR au Journal LE HAVRE

ON DEMANDE UN GARÇON pour le Brasserie et au courant du Débit. Bonnes références

ON DEMANDE de suite Jeune Homme de 17 ans environ, écrivant et chiffrant bien, comme Aide Comptable, à l'école sur bureau du journal aux initiales N. A. Sérieuses références exigées.

SOCIÉTÉ LE DUC & PRESSET

comprenant deux Pharmacies et un Laboratoire : 1. LA GRANDE PHARMACIE DES HALLES-CENTRALES 56, rue Voltaire — R. Le Duc, pharmacien

2. LA PHARMACIE PRINCIPALE 28, place de l'Hôtel-de-Ville et rue Jules-Lescaze, 2 L. Presset, pharmacien

3. Le Laboratoire principal d'Analyses 6, rue Bernardin-de-Saint-Pierre

Ces deux Pharmacies, faisant en commun leurs achats et fabriquant ensemble leurs produits au LABORATOIRE PRINCIPAL, sont à même de délivrer dans les meilleures conditions de PURETÉ et de BON MARCHÉ tous les Médicaments.

La Pharmacie Principale ouvrira le 16 Novembre Malgré la Hausse des matières premières et de nombreux produits chimiques, la PHARMACIE PRINCIPALE ne fera subir aucune augmentation aux médicaments, en raison de la situation actuelle et dans l'intérêt des Malades.

est d'acheter votre VOTRE INTÉRÊT EAU DE COLOGNE Aux Caves Phénix

OUVRIERS SÉRIEUX sont demandés pour la maintenance des Charbons

ON DEMANDE APPRENTI MENUISIER ayant déjà travaillé.

Tueur de Pores EST DEMANDÉ DE SUITE

ON DEMANDE Une Ouvrière Repasseuse

ON DEMANDE une BONNE très propre avec références.

DAME VEUVE très bonne cuisinière, ayant le courant des hôtels, direction et réception, demande emploi.

MARGARINE "La PRIMROSE" Exquis pour la table. Excellente pour la cuisine. — Dépositaires :

OUVERTURE à commerçants pour l'exécution des commandes à l'Etat. Prêts et achats conceptuels tous titres. — S'adresser OFFICE INDUSTRIEL, 60, rue de Saint-Quentin, de 2 à 5 heures ; le dimanche, de 10 heures à midi

DECORATIONS Françaises et Belges, modèles officiels et fantaisie, noués et rubans toutes les largeurs pour tous les ordres. — L'Éclair, 40, rue Voltaire, 40 (téléph. 14 04) — Choix complet de médailles, brochettes, etc. — S'adresser à l'Éclair, 40, rue Voltaire, 40

ANNONCES LÉGALES Etude de M<sup>me</sup> GOSSELIN, notaire au Havre, rue Jules-Lescaze, n° 21

Dissolution de Société

ON DEMANDE un CLICHEUR au Journal LE HAVRE

Hommage à la Belgique

Le Boulevard Albert I<sup>er</sup>

M. Morgand, maire, au nom de l'Administration, formule la proposition suivante :

« Messieurs, Deux de nos collègues, MM. Conlon et Lang, ont fait à l'Administration municipale des propositions tendant à ce que le souvenir de la vaillante armée belge et de l'installation provisoire au Havre d'un gouvernement de la Belgique fut consacré par l'attribution d'une des voies publiques de notre Ville d'une dénomination nouvelle.

L'Administration municipale s'est empressée de faire siennes ces propositions qui répondaient au sentiment unanime de ses membres et qui ne faisaient que devancer celle qu'elle vous eût assurément présentée elle-même.

Comme l'Administration municipale, le Conseil sera certainement unanime à penser que les événements historiques qui, depuis plus de trois mois, se déroulent en Belgique et dont nous sommes les témoins tout à la fois attristés et pleins d'admiration, doivent être commémorés particulièrement dans notre ville, qui à l'honneur d'être le siège temporaire du gouvernement belge.

L'attribution d'une dénomination nouvelle à l'une des voies les plus importantes de notre ville constituerait un témoignage public et durable de nos sentiments d'admiration pour l'héroïsme de tout un peuple et de notre fierté d'avoir été choisis pour accueillir sur la terre de France les membres de son gouvernement.

Il a paru à MM. Conlon et Lang, ainsi qu'à l'Administration toute entière, que le boulevard Maritime était la voie publique la plus propre à rappeler les événements actuels. Le boulevard Maritime est, en effet, non seulement l'une des plus belles artères du Havre et l'une des plus fréquentées, mais elle est encore, actuellement, la voie qui conduit de notre ville au siège même du gouvernement belge.

Nous pensons que le Conseil ratifiera de son vote cette première proposition.

Il voudra aussi, sans nul doute, approuver la proposition que nous avons l'honneur de lui faire de donner au boulevard Maritime la dénomination de boulevard Albert-Ier.

Le monarque qui a répondu avec une si noble fierté à notre appel, en se dévouant et, depuis la brutale agression de l'Allemagne, n'a cessé de diriger lui-même l'admirable résistance d'un peuple qui, d'une seule âme, et malgré toutes les souffrances, défend son honneur et son indépendance, synthétise à tel point la défense de la patrie belge que tous les Belges, sans distinction de parti ou d'origine, ont leurs regards tournés vers lui.

Aussi a-t-il paru à l'Administration municipale qu'il convenait de donner une dénomination nouvelle au boulevard Maritime le nom du roi Albert Ier, l'Assemblée communale rendrait à la nation belge toute entière l'hommage qui la toucherait le plus.

Nous espérons que tel sera aussi votre sentiment.

M. Lang demande la parole, et, en son nom et au nom de ses amis, il donne lecture de cette note :

L'ÉVACUATION DES BLESSÉS

Nous avons fait connaître, dans un précédent numéro, qu'un train sanitaire se trouvait basé sur le quai d'Anvers, dans l'attente de blessés devant arriver par voie de mer, pour être répartis dans les hôpitaux de l'intérieur.

Cette arrivée a eu lieu hier. Le paquebot Ceylan, de la Société des Chargeurs-Runis, désormais transformé en bateau-hôpital, est entré au port au commencement de l'après-midi et est allé se placer au quai des dispositions avaient été prises pour débarquer les 992 blessés qui se trouvaient à bord du steamer.

Parti à minuit de Dunkerque, le Ceylan a fait une très heureuse traversée. La mer était calme et cela a permis à nos chers soldats de se reposer quelque peu de leurs fatigues et de faire à bord un excellent repas.

Les plus valides ont été immédiatement envoyés à l'hôpital de la région, rangés à proximité, quai de Hamburg, et composés de voitures à couloir de toutes classes. Quant aux hommes incapables de se mouvoir, les plus malades ont été placés dans les voitures d'ambulances et transportés dans les hôpitaux de la région Ouest de notre ville.

Il y a là des hommes de toutes les armes, aux combattants notamment en Belgique, et dans la partie Nord-Est de notre front.

En attendant que l'heure du départ fut venue, les blessés pouvant se déplacer librement sont descendus sur le terre-plein et se sont entretenus avec les personnes que leurs occupations appelaient dans cette région de notre port. Chacun d'eux se plaisait à narrer les événements tragiques ou glorieux auxquels il avait été mêlé.

Le séjour momentané de ces hommes dans notre ville a été l'occasion d'une manifestation vraiment touchante, qui honore grandement toutes celles qui y ont pris part.

Dès qu'elles ont connu l'événement, les femmes du quartier Saint-François, commerçantes, ouvrières, simples ménagères, se sont empressées de se rendre auprès des blessés et des victimes.

Les femmes et les jeunes filles, portant des tartines de pain beurré ; les enfants, des bouteilles de cidre, de bière et de vin, s'en furent de portière en portière, distribuant des vivres à ces hommes qui allaient passer de longues heures en chemin de fer.

Point n'est besoin de dire quels furent les sentiments des blessés pour ces françaises qui plus de trois mois, se déroulent en Belgique et dont nous sommes les témoins tout à la fois attristés et pleins d'admiration, doivent être commémorés particulièrement dans notre ville, qui à l'honneur d'être le siège temporaire du gouvernement belge.

Point n'est besoin de dire quels furent les sentiments des blessés pour ces françaises qui plus de trois mois, se déroulent en Belgique et dont nous sommes les témoins tout à la fois attristés et pleins d'admiration, doivent être commémorés particulièrement dans notre ville, qui à l'honneur d'être le siège temporaire du gouvernement belge.

Point n'est besoin de dire quels furent les sentiments des blessés pour ces françaises qui plus de trois mois, se déroulent en Belgique et dont nous sommes les témoins tout à la fois attristés et pleins d'admiration, doivent être commémorés particulièrement dans notre ville, qui à l'honneur d'être le siège temporaire du gouvernement belge.

Point n'est besoin de dire quels furent les sentiments des blessés pour ces françaises qui plus de trois mois, se déroulent en Belgique et dont nous sommes les témoins tout à la fois attristés et pleins d'admiration, doivent être commémorés particulièrement dans notre ville, qui à l'honneur d'être le siège temporaire du gouvernement belge.

Point n'est besoin de dire quels furent les sentiments des blessés pour ces françaises qui plus de trois mois, se déroulent en Belgique et dont nous sommes les témoins tout à la fois attristés et pleins d'admiration, doivent être commémorés particulièrement dans notre ville, qui à l'honneur d'être le siège temporaire du gouvernement belge.

La Pêche interdite la Nuit

M. le ministre de la marine télégraphie : Pêche de nuit permise seulement du Cap Carteret à Batz jusqu'à 6 milles au large, doit être rigoureusement interdite à l'Est du Méridien du Cap de la Hague.

Il en résulte que les pêcheurs de notre littoral devront désormais et jusqu'à nouvel ordre s'abstenir de se livrer à la pêche la nuit.

Société Le Duc et Presset, Ph. de 1<sup>re</sup> classe La Pharmacie principale, place de l'Hôtel-de-Ville, 28, et rue Jules-Lescaze, 2, ouvrira le 16 novembre.

Prisonniers de guerre Le bateau de Caen, de la Compagnie Normande de Navigation, avait à son bord en quittant le Havre, hier matin, 26 prisonniers de guerre allemands que l'on transférait dans le Calvados.

Alimentation publique Le Journal Officiel publie un décret faisant connaître dans quelles conditions peut être effectuée l'entrée en franchise les denrées et produits provenant de la Guinée, du Haut-Sénégal, Niger et de la Guinée française.

Le Sumatra Le steamer hollandais Sumatra, venant de Java, est arrivé sur rade du Havre vendredi après-midi.

M. MOTET DIRECTEUR, 52, r. de la Bourse, 17, r. M. Fabrice Communications Diverses Pont de la Citadelle. — Le pont de la Citadelle (pont situé sur l'écluse faisant communiquer les bassins de l'Éuro et de la Citadelle), sera interdit à la circulation du samedi 7 novembre, à 17 heures, au lundi 9 novembre à 6 heures, pour cause de réparations.

Service des Eaux. — Arrêt d'eau. — Pour remplacement d'un robinet d'abonné, les conduites d'eau des rues Jules-Morlet, de la Goulette jusqu'à la place Gaudin, rue Emile Zola (entre les rues Racine et de la Comédie) seront fermées aujourd'hui à 8 heures du matin, et pour quelques heures.

Bulletin des Sociétés Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de la Justice, siège social, 8, rue Caligny. — Téléphone n° 220.

Société de Secours Mutuels Saint-Joseph. — Perception des cotisations, dimanche 8 novembre, à l'Hôtel de Ville et au Cercle Franklin, salle ordinaire des recettes, de 10 heures à 11 h. 1/2 du matin.

FUMIER D'ÉCURIE

de 13 chevaux A ENLEVER 4, rue du Corridor. (31022)

DOUBLE PONEY A VENDRE tout attelé, bonne occasion, cause départ, urgent S'adresser au bureau du journal. (31302)

PENSION est offerte dans villa, près l'océan, dre nouvelles, salons au plus bas prix. Brocanteur, s'abstenir. — S'adresser rue J.-B. Eyriès, 43, chez M. LÉONTE, (31162)

ON CHERCHE un APPARTEMENT de deux ou trois pièces. Écrire au bureau du journal, initiales D. E. U. (31152)

A LOUER Chambres meublées avec ou sans cuisine, dans maison sérieuse. S'adresser, 1, place des Halles-Centrales, au 3<sup>e</sup> étage. (31092)

A LOUER Logement de trois pièces, très confortable, de préférence à ménage d'officier anglais, sans enfant. S'adresser au bureau du journal. (30992)

A LOUER Meublé et Chauffé A LOUER GENTIL PAVILLON 6 pièces, Jardin, banlieue, visible le matin. S'adresser au journal. 7.8 (31102)

A CÉDER de suite CAMIONNAGE ET TRANSPORTS en pe ne activité. Matériel mort et vil en parfait état. Bonnes conditions. S'adresser à M. LONGUET, 19, rue Diderot, Le Havre. 7.10.12.14 (3125)

Cabinet de M. E. LONGUET 19, rue Diderot, Le Havre

A LOUER de suite PAVILLON meublé, 6 pièces s. gaz et eau quartier tranquille, Prix modéré. Pour Noël prochain :

PAVILLON de 6 pièces avec jardin de 500 mètres, à Sainte-Adresse. Prix modéré. Pour prendre possession immédiatement

APARTEMENT de 3 pièces au 2<sup>e</sup> étage Prix modéré.

CAPITAUX à placer sur hypothèques depuis 4 25 0/0 Achat de valeurs françaises et étrangères. Fonds de suite. Célérité Discretion Successions. Renseignements gratuits. 1<sup>er</sup> étage, 19, rue Diderot, Le Havre. 1.5.7.14.14a (31263)

quatorze, modifiée et prorogée suivant acte reçu par le même notaire, le vingt-neuf septembre mil neuf cent quatre

Deux expéditions dudit acte de dissolution ont été déposées le six novembre mil neuf cent quatre, l'une au Greffe de la Justice de Paix du troisième arrondissement du Tribunal de Commerce de la même ville.

Pour insertion : GOSSELIN. (31412)

Etude de M<sup>me</sup> GOSSELIN, notaire au Havre, rue Jules-Lescaze, n° 21.

Première Insertion

Suivant acte reçu par M<sup>me</sup> Gosselin, notaire au Havre, le quatre novembre mil neuf cent quatre, contenant entre M. Georges BEVIN, ancien entrepreneur, demeurant au Havre, rue Thiers, n° 35, et M. Ambréose Georges BEVIN, entrepreneur, demeurant au Havre, rue Thiers, n° 35, un acte par lequel M. Gosselin le quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-

disposant de capitaux et ayant excellentes références, demandé à acheter Bon Portefeuille

disposant de capitaux et ayant excellentes références, demandé à acheter Bon Portefeuille

disposant de capitaux et ayant excellentes références, demandé à acheter Bon Portefeuille